



## FIN DE SURSIS SIMPLE

-----  
Par informe2

Bonjour à tte la communauté

J'ai fait l'objet d'une condamnation le 31 oct 2019 à de la prison avec sursis (sursis simple) et 5 ans de mise a l'épreuve.

Nous arrivons au terme de ce sursis, comment se passe la suite, je ss sans récidive.

Travaillant en zone europe a chacun de mes déplacements je fais l'objet d'un contrôle à la PAF à qu'elle date doit il prendre fin?

Dois je recevoir un document des tribunaux justifiant la fin de mon sursis?

Dans l'attente de vos agréables retours

Cdt  
T.F

-----  
Par julesgab

En général, une fois que la période de mise à l'épreuve est terminée, vous ne devriez plus être soumis à ces contrôles. Cependant, il est essentiel de vérifier les documents de votre tribunal pour confirmer la fin officielle de votre sursis. Vous pourrez également trouver des infos intéressantes à ce sujet sur des sites comme [\[url=https://lepatrimoinebleu.fr/\]](https://lepatrimoinebleu.fr/)<https://lepatrimoinebleu.fr/>[\[url\]](https://lepatrimoinebleu.fr/)

-----  
Par informe2

Bonjour  
Un grand merci pour ce retour  
Cdt  
T.F